



Affaire suivie par : C. Jénin-Bolletta
Téi : 03 87 34 89 00
E-mail : corinne.jenin-bolletta@moselle.gouv.fr

Metz, le

22 SEP. 2023

**Compte rendu
de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites
de la Moselle**

formation spécialisée des sites et paysages – collège non éolien

Consultation par voie électronique du 30 août au 8 septembre 2023

Du 30 août au 8 septembre 2023, les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) - formation spécialisée sites et paysages - collège non éolien, ont été consultés par voie électronique sur le dossier relatif à la demande de permis de construire présentée par la société CPV Sun 40 pour une centrale photovoltaïque au sol sur le ban de la commune de Bitche.

Le dossier relatif à cette consultation a été établi par la direction départementale des territoires (DDT).

Ont participé au débat et au vote :

Collège des services de l'Etat

- Mme Lydie Leoni, directrice de la coordination et de l'appui territorial représentant le préfet de la Moselle et présidente de la CDNPS
- M. Christophe Charlery, représentant le directeur régional des affaires culturelles Grand Est (DRAC)
- M. Pierre Sibi, représentant le directeur départemental des territoires (DDT)

Collège des représentants des collectivités territoriales

- Mme Alexandra Rebstock, conseillère départementale
- Mme Sonia Bur-Bour, maire de Le Val de Guéblange
- M. Christian Untereiner, président de la communauté de communes du pays de Phalsbourg

Collège des personnalités qualifiées

- M. Stéphane Corbeil, représentant le parc naturel régional de Lorraine (PNRL)
- M. Christian Pautrot, professeur agrégé en sciences naturelles

Collège des personnalités compétentes (hors dossiers éoliens)

- Mme Gwenaëlle De Surgy, paysagiste concepteur et urbaniste
- Mme Florence Amiaux-Lallement, représentant le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle (CAUE), membre suppléant

9 membres ayant voté, le quorum est atteint (il faut un minimum de 7 membres).

M. Charlery demande que la clôture du site soit masquée, côté sud, par une haie champêtre composée d'essences locales.

Mme De Surgy indique que le projet situé sur un ancien site d'enfouissement respecte une approche écologique et paysagère. Elle préconise néanmoins :

- d'utiliser une couleur pour la clôture et les huisseries proche du gris foncé, plus neutre visuellement surtout en hiver que le vert 6011 proposé,
- de réaliser quelques plantations ponctuelles aux accès, en pied de clôture, là où des bas-cotés existent, pour contribuer à enrichir le site,
- de veiller au respect de l'avifaune durant la période du 1^{er} mars au 31 août.

Mme Amiaux-Lallement constate que les enjeux faune-flore semblent avoir bien été pris en compte avec des inventaires naturalistes dédiés qui n'ont pas mis en évidence des espèces particulièrement menacées ou sensibles. Les mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre lui semblent adéquates.

Mme Amiaux-Lallement observe que le projet situé en coeur de boisement, sur une friche isolée et non visible du bourg, de sa citadelle et de ses habitations, a un impact visuel acceptable.

Les autres membres de la CDNPS formation sites et paysages - collège non éolien n'ont pas émis d'observations ni formulé de questions.

A l'issue du recueil des votes exprimés soit 8 avis favorables et 1 abstention, la synthèse des avis exprimés aboutit à **un avis favorable** sur ce dossier.

La présidente,
directrice de la coordination
et de l'appui territorial



Lydie Leoni